

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.987  
28 juin 2005

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 28 juin 2005, à 10 h 15

Président: M. Weggers STRØMMEN (Norvège)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 987<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Vingt délégations sont inscrites sur ma liste d'orateurs pour la séance d'aujourd'hui. J'espère que nous serons en mesure de conclure ce matin. Je donne donc sans plus tarder la parole à la première délégation inscrite sur ma liste, la délégation du Pakistan. Monsieur l'Ambassadeur Khan...

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Nous abordons aujourd'hui la deuxième question fondamentale, à savoir la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et nous distinguons quatre problèmes interdépendants, mais frustrants. Premièrement, la Conférence du désarmement se trouve dans une impasse qui se prolonge. L'absence de volonté politique de la part des principaux acteurs ne laisse pas entrevoir d'issue. Deuxièmement, la divergence des vues concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est l'une des causes de cette impasse. Troisièmement, des solutions de rechange sont examinées pour traiter la question du cycle des combustibles nucléaires. Quatrièmement, alors que les négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'ont pas commencé, certains objectifs sont modifiés, et les positions des principaux États évoluent.

Les raisons du blocage de la Conférence sur le traité sur les matières fissiles sont bien connues: les divergences sur la portée du traité et la définition des «matières fissiles», l'application du traité aux stocks existants et à la production future, les dimensions dites rétroactives et prospectives de la question, et la vérification.

Revenons un peu en arrière. La recherche d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles a une longue histoire. Elle commence réellement avec le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, dans lequel l'Assemblée avait préconisé une telle interdiction, dans le cadre d'un double objectif de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

L'évolution de la recherche du consensus en ce sens, du vote à l'unanimité de la résolution 48/75 L de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'adoption par la Conférence du désarmement du rapport Shannon en 1998, a abouti à l'adoption par les nations d'un accord concernant l'ouverture de négociations sur un traité universel, non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

La Conférence du désarmement a été choisie pour être le centre où se tiendraient ces négociations.

L'objectif était de rédiger un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui renforcerait la sécurité de tous les États, quels que soient leur taille et leur statut, et qui œuvrerait à la fois pour le désarmement nucléaire et pour la non-prolifération.

En 1998, le Pakistan a accepté d'appuyer l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles. Notre engagement demeure. L'année dernière, nous avons voté pour la résolution 59/81 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a rappelé la décision de

(M. Khan, Pakistan)

la Conférence du désarmement de mettre en place un comité spécial chargé de négocier ce traité et qui l'a priée instamment d'arrêter un programme de travail à cette fin.

Le Pakistan appuie la tenue de négociations, conformément au mandat Shannon, en vue d'un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable. Cela peut sembler répétitif, mais ces paramètres, qui ont été acceptés, méritent d'être répétés et rappelés.

Nous nous associons à la déclaration de mars dernier du Groupe des 21. Nous faisons nôtre l'opinion du Groupe des 21 selon laquelle le désarmement nucléaire constitue la première des priorités de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous appuyons la position du Groupe selon laquelle un traité vérifiable sur les matières fissiles constitue une condition *sine qua non* de la cessation effective de la course aux armements nucléaires.

Les négociations sur un traité sur les matières fissiles devraient faire partie des pourparlers et activités relatifs aux mesures de désarmement nucléaire, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et aux garanties de sécurité négatives. Nous pensons que cela peut être réalisé par l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet basé sur la proposition des Cinq ambassadeurs.

Nous pensons que la Conférence du désarmement est l'instance la plus appropriée et légitime pour négocier un traité sur les matières fissiles. Tous les accords bilatéraux ou multilatéraux ne sauraient remplacer un traité négocié dans le cadre de la Conférence, qui aurait l'autorité, la légitimité ainsi que l'application et le respect universels requis.

Permettez-moi de vous exposer les raisons de notre position. Premièrement, notre programme nucléaire est déterminé par des considérations de sécurité et non de statut. Les disparités grandissantes peuvent donc affaiblir le dispositif de dissuasion minimale crédible que nous avons mis en place. On ne peut donc que présumer qu'à terme des stocks importants de matières fissiles seront transformés en armes nucléaires, ce qui accentuerait les disparités. Il ne faudrait pas figer et perpétuer les asymétries. Un traité sur les matières fissiles qui figerait les asymétries régionales est, à notre avis, de nature à accélérer plutôt qu'à arrêter la prolifération des armes nucléaires.

Deuxièmement, un traité doit couvrir la question des matières fissiles dans son ensemble, à savoir les stocks existants comme la production future, tant au niveau régional que mondial. Peu d'États souhaiteraient limiter l'interdiction à la production future. La majorité des États membres de la Conférence et parties au TNP sont d'avis que le traité proposé devrait concerner également la question de la production passée de matières fissiles et, par une réduction progressive et équilibrée, promouvoir l'objectif de désarmement nucléaire. Les termes employés dans le rapport Shannon rendent très bien compte de cette diversité d'opinions.

De même, le titre du traité ne devrait pas avoir trait à l'arrêt de la production de matières fissiles car cela impliquerait qu'on se limiterait à arrêter la production future. Il serait plus approprié de parler d'un traité sur les matières fissiles.

(M. Khan, Pakistan)

Le 2 mai 2005, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a dit dans son discours d'ouverture de la Conférence d'examen du TNP qu'il serait important que les anciens rivaux de la guerre froide s'engagent de façon irréversible à faire de nouvelles réductions de leurs arsenaux, de sorte que le nombre des ogives se compte en centaines et non en milliers. Nous ne pouvons espérer parvenir à des réductions d'une telle ampleur que si chaque État a une idée claire et fiable des stocks de matières fissiles de tout autre État, et si chaque État a la certitude que les matières fissiles des autres États sont en sûreté.

Troisièmement, les conditions objectives ne nous permettent pas d'envisager ou d'accepter un moratoire sur la production de matières fissiles avant la conclusion d'un traité.

Des préoccupations ont été exprimées sur l'abus possible des parties les plus sensibles du cycle de combustible nucléaire civil et de leur détournement vers d'autres États. Des propositions ont été formulées pour imposer un moratoire sur l'enrichissement de l'uranium et la séparation du plutonium, afin de «multilatéraliser» le cycle du combustible nucléaire ou d'interdire l'élaboration de nouvelles installations nationales du cycle du combustible.

Nous pensons qu'à long terme seules des solutions équitables et non discriminatoires obtenues par des moyens politiques seront durables. Entre-temps, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) devrait encourager des démarches concrètes pour garantir la sécurité du cycle du combustible nucléaire. Ces propositions ne devraient pas pénaliser deux fois les États qui ont trouvé un accord en vue de faire une utilisation pacifique des techniques nucléaires.

Un traité sur les matières fissiles permettrait de fixer les conditions dans lesquelles un désarmement nucléaire impliquant tous les États concernés deviendrait possible. De même, les négociations sur un tel traité seraient influencées par un cadre régional favorable en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Un traité équitable et vérifiable pourrait contribuer à amener des États dotés d'armes nucléaires non parties au TNP à adhérer au régime de non-prolifération.

L'argument selon lequel toute action à la Conférence du désarmement est bloquée par la règle du consensus qui permet à un nombre restreint d'États de propager des désaccords sur la portée et le but du traité et ses prétendus liens avec d'autres questions est intenable.

La véritable raison serait plutôt que l'appui d'États clefs à l'ouverture de négociations a fléchi. Les récentes divergences, par exemple, sur la vérification ont aggravé le blocage de la Conférence qui dure depuis huit ans, accentuant sa crise de crédibilité et de pertinence en tant qu'organe de négociation en matière de désarmement.

Il nous semble qu'un régime de vérification crédible sera nécessaire pour garantir une application efficace. Un traité simplement normatif ne permettrait pas d'atteindre les objectifs conjugués de désarmement nucléaire et de non-prolifération. À la dernière conférence d'examen du TNP, un grand nombre d'États ont préconisé un traité vérifiable sur les matières fissiles.

En regardant vers l'avenir, nous devrions renouveler notre attachement aux négociations sur un traité sur les matières fissiles, répéter qu'un traité efficace et crédible doit comporter des objectifs de désarmement et de non-prolifération, traiter de la question de la production passée et future des matières fissiles, gommer les divergences sur la question de la vérification, continuer

(M. Khan, Pakistan)

de garantir que les matières fissiles sont physiquement sécurisées et, enfin, étudier des mesures propres à instaurer la confiance.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la délégation de la France. M. Despax...

M. DESPAX (France): Lors de la récente Conférence d'examen du Traité de non-prolifération en mai dernier à New York, les pays membres de l'Union européenne ont adopté une position commune qui, sur la question du «cut-off», qui nous rassemble aujourd'hui ici, déclare, et je cite: «relance un appel à la Conférence du désarmement en vue du commencement immédiat et de la conclusion dans les meilleurs délais d'un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sans conditions préalables et gardant à l'esprit le rapport du Coordonnateur spécial et le mandat y inclus, en attendant l'entrée en vigueur dudit traité, et appelle tous les États à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires». Cet appel de l'Union européenne garde au lendemain de la Conférence du TNP toute sa pertinence et la France et ses 24 partenaires se doivent de le faire vivre ici à Genève.

Dans la mise en œuvre concrète de nos engagements, nous agissons aussi à la lumière du programme d'action décidé lors de la prorogation indéfinie du TNP en 1995 et qui garde lui aussi sa pertinence comme en a décidé la septième Conférence d'examen. Je le rappelle brièvement dans son volet désarmement nucléaire: conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, négociation du traité interdisant la production de matières fissiles, et volonté d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble et d'œuvrer pour le désarmement général et complet.

S'agissant du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires (TIPMF), la France s'est engagée de façon constante en faveur de la négociation d'un tel instrument à la Conférence du désarmement. Après avoir été longtemps dans l'impasse, cette négociation a aujourd'hui de réelles chances d'être relancée. Dans ce contexte, nous appelons les États authentiquement intéressés par les progrès concrets de la maîtrise des armements et du désarmement à faire preuve de sens des responsabilités. De son côté, après avoir annoncé l'arrêt de la production de plutonium et d'uranium hautement enrichis pour les armes nucléaires, la France a pris la décision, en février 1996, de fermer et démanteler ses installations de production correspondantes de Pierrelatte et Marcoule. Mon pays est depuis activement engagé dans ce processus de démantèlement qui se poursuit aujourd'hui. Il s'agit d'une tâche complexe, longue et intense, qui se prolongera encore sur plusieurs années. Mon pays est le seul, parmi les puissances nucléaires, à l'avoir entreprise. La France n'a plus, désormais, d'installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Comme nous l'avons déjà annoncé dans cette enceinte, la France a conduit au cours de l'année 2004 un réexamen à titre national de la question du «cut-off». Il en est ressorti la réaffirmation de notre intérêt dans la négociation du «cut-off» à la Conférence du désarmement

(M. Despax, France)

à Genève. Comme en 1995, le TIPMF, le «cut-off», demeure aujourd'hui encore l'un des deux éléments particulièrement actuels du processus du désarmement nucléaire au plan multilatéral, l'autre étant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le TICE. Je rappelle que la France, fidèle à ses engagements, a voté en faveur de la résolution sur le «cut-off» à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Force est cependant de reconnaître que l'intérêt en termes de non-prolifération du «cut-off» est moindre depuis l'adoption des garanties «93+2» et l'apparition des protocoles additionnels comme standard de la vérification, en particulier dans les États non dotés d'armes nucléaires. Le «cut-off» demeure en revanche pertinent dans sa dimension de désarmement nucléaire, à laquelle mon pays reste attaché.

Enfin, si nous nous efforçons de traduire à la Conférence du désarmement, en termes opérationnels, la priorité que mon pays attache au lancement de la négociation, ma délégation estime que la plus récente formulation contenue dans le document de réflexion «Food for thought», proposée par l'Ambassadeur Chris Sanders, est appelée à évoluer encore un peu. L'idée, évoquée dans notre enceinte, ici même, par certains des plus ardents défenseurs du «cut-off», du lancement de la négociation sans conditions préalables nous paraît une voie prometteuse.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration. Je donne à présent la parole à la représentante de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Mtshali.

M<sup>me</sup> MTSHALI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): En 2004, il était généralement admis au sein de cette assemblée que la question d'un traité sur les matières fissiles était prête à être négociée à la Conférence du désarmement. Cette opinion était également partagée par l'un des défenseurs les plus en vue, à l'échelle mondiale, de la cause du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements. Cela nous a permis d'espérer que le traité sur les matières fissiles bénéficierait du soutien et de l'impulsion politiques nécessaires au cours de la négociation.

L'Afrique du Sud y a cru sérieusement car cela signifiait que l'interdiction de la production de matières fissiles préoccupait l'ensemble de la communauté internationale. Cela a renforcé la conviction de l'Afrique du Sud qu'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles renforcerait la paix et la sécurité internationales d'une manière sans précédent, qui hâterait l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les déclarations faites à ce propos dans cette enceinte nous ont rassurés sur le fait que nos efforts, tels que la présentation d'un document de travail sur «la portée et les exigences possibles d'un traité sur les matières fissiles», n'étaient pas vains. Nous avons également commencé d'apprécier la valeur ajoutée par notre appui à la résolution 48/75 L de l'Assemblée générale des Nations Unies qui appelle à des négociations sur «un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires». Par la suite, l'Afrique du Sud a soutenu sans réserve les activités entreprises dans le cadre de la Conférence du désarmement et du TNP, en application de la résolution 48/75 L.

(M<sup>me</sup> Mtshali, Afrique du Sud)

Nos espoirs ont tourné court lorsque nous avons été informés que les États-Unis d'Amérique avaient conclu en juillet 2004 une étude dont le principal résultat était que la vérification effective d'un traité sur les matières fissiles n'était pas possible. L'Afrique du Sud considère cette conclusion unilatérale comme un revers majeur compromettant l'ouverture de la négociation d'un traité sur les matières fissiles. L'Afrique du Sud pense que l'on aurait dû permettre à la communauté internationale de parvenir à cette conclusion à la table des négociations, plutôt que de s'en servir comme d'une condition préalable aux négociations.

L'absence de progrès vers la négociation d'un traité non discriminatoire et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires est un sujet de grande préoccupation pour ma délégation. L'Afrique du Sud est opposée à ce qu'on mette l'accent sur les objectifs de non-prolifération d'un traité sur les matières fissiles qui se bornerait à interdire la production future de matières fissiles. L'Afrique du Sud pense qu'un traité sur les matières fissiles devrait constituer une mesure de désarmement non discriminatoire, comme le préconise la résolution 48/75 L. À cet égard, le traité envisagé devrait viser les stocks existants de matières fissiles ainsi que la production future. Cette question et de nombreuses autres dont je n'ai pas parlé aujourd'hui soulignent la nécessité de traiter sérieusement des divergences fondamentales telles que la portée du traité, les inventaires à prendre en considération, la définition des matières fissiles et les types de mesures de vérification et de sauvegarde nécessaires.

Étant donné son expérience historique unique liée au démantèlement de son programme limité d'armement nucléaire de l'époque de l'apartheid, et les enquêtes d'exhaustivité menées par l'AIEA, l'Afrique du Sud a acquis des connaissances pratiques qui pourraient être utiles à la communauté internationale. Comme nous l'avons déjà fait à l'occasion de discussions sur cette question, j'aimerais appeler votre attention sur un document de l'Afrique du Sud distribué le 28 mai 2002 en tant que document officiel de la Conférence du désarmement, sous la cote CD/1671.

En conclusion, ma délégation reste prête à travailler avec toutes les autres délégations à la négociation d'un traité sur les matières fissiles qui, nous le pensons, nous permettra de faire un pas de plus vers l'élimination totale des armes nucléaires.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Ces dernières années, la communauté internationale a beaucoup débattu de la question d'un traité sur les matières fissiles. J'aimerais aujourd'hui vous faire part de ma façon de voir certains des principaux aspects de ces questions. Étant les deux principaux chantiers du processus de désarmement nucléaire, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) vise à limiter le perfectionnement qualitatif des armements nucléaires, alors que le traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles limite leur développement quantitatif. Il s'agit en fait des deux côtés de la même médaille. Selon la logique du TICE, l'étape suivante consisterait à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tout en donnant effet au TICE. La Chine a toujours soutenu l'effort fait pour mener à bien ces deux tâches et objectifs majeurs, et par conséquent soutient la négociation d'un traité sur

les matières fissiles comme une activité faisant partie du programme de travail d'ensemble de la Conférence.

Pourquoi la négociation d'un traité sur les matières fissiles ne démarre-t-elle pas? Il semblerait qu'il y ait un blocage dû au fait que le traité sur les matières fissiles est un «otage» du couplage établi avec différents thèmes tels que la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous ne partageons pas ce point de vue. En tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, la Conférence du désarmement doit s'engager dans des travaux de fond sur des questions majeures de sécurité et de stabilité internationales. Avec les nombreux faits nouveaux enregistrés ces dernières années dans le domaine de la sécurité internationale, la pertinence et l'urgence du désarmement nucléaire, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, des garanties de sécurité à offrir aux États non dotés d'armes nucléaires et du traité sur les matières fissiles, se sont accentuées. Chaque année une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies demande expressément à la Conférence du désarmement d'examiner ces questions ou de mener des négociations à leur sujet. Étant donné les différentes priorités des différents membres, la meilleure manière de prendre en considération leurs préoccupations est de reprendre le travail à la Conférence et d'examiner simultanément ces questions. Le fait de ne retenir que les sujets de préoccupation personnels tout en refusant d'examiner ceux qui sont hautement prioritaires pour les autres, d'ignorer une proposition qui suscite un large consensus sur un programme de travail ou de déposer des propositions inacceptables pour de nombreuses autres parties ne favorise pas le travail de la Conférence du désarmement. Voilà la raison principale pour laquelle les négociations sur un traité sur les matières fissiles n'ont pas pu commencer.

De quoi est constitué le mandat concernant la négociation d'un traité sur les matières fissiles? Le rapport Shannon, adopté par la Conférence en 1995, définit le mandat comme celui de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La question de savoir si ce mandat est toujours applicable aujourd'hui est devenue le sujet d'âpres débats. À côté de ceux qui appuient le mandat défini dans le rapport Shannon, certains veulent que la Conférence négocie un traité sur les matières fissiles dépourvu de mécanisme de vérification. D'autres préfèrent un traité qui serait non discriminatoire, universellement applicable et sans aucune condition préalable tout en tenant compte du mandat fixé dans le rapport Shannon. Certains estiment que le traité doit être vérifiable, mais font valoir que la question de la vérification peut être abordée au cours des négociations, et ne devrait pas constituer une condition préalable à l'ouverture des négociations. D'autres sont en faveur d'un traité qui porte sur la question des stocks. Cela ne fait que mettre en lumière les divergences profondes existant entre les membres sur le mandat concernant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'élaboration du rapport Shannon n'a pas été facile: il est le résultat d'âpres négociations, le dénominateur commun de tous les intérêts, et représente un équilibre délicat entre les préoccupations de l'ensemble des parties. La Chine s'est jointe au consensus sur la résolution concernant le traité sur les matières fissiles, adoptée à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, en 1993, et à toutes les autres résolutions sur le sujet adoptées depuis par



(M. Hu, Chine)

l'Assemblée générale. Nous sommes toujours d'avis que la Conférence devrait négocier sur la base du mandat contenu dans le rapport Shannon, et considérons que la méthode à adopter pour faire cesser la production de matières fissiles devrait être l'adoption d'un instrument juridique par la négociation. Néanmoins, nous espérons que les négociations porteront sur la question des stocks.

Le traité devrait-il contenir des clauses concernant la vérification? Ces dernières années, l'importance et la nécessité de vérifications multilatérales en matière de limitation des armements et de désarmement ont été mises en cause. Comme il n'existe aucun moyen efficace de vérification, on dit qu'il faut négocier un traité sur les matières fissiles dépourvu de clauses relatives à la vérification. La question de la vérification est extrêmement compliquée. Il s'agit de savoir entre autres si le futur traité a besoin de moyens de vérification et, si tel est le cas, de quel type? Si la vérification n'est pas nécessaire, comment traiter dans le cadre du traité des questions telles que la définition, la déclaration, le règlement des différends et les mesures de confiance? En outre, d'un point de vue plus large, le rôle de la vérification dans les efforts de limitation des armements et de désarmement à venir nous invite tous à une réflexion approfondie. Il est par conséquent nécessaire de traiter la question de la vérification avec prudence et de l'étudier sérieusement, en étant attentifs à l'opinion de toutes les parties concernées, y compris aux préoccupations spécifiques de ceux qui prônent un traité sans dispositif de vérification.

La Chine appuie l'adoption par la Conférence d'un programme de travail global et équilibré qui comprenne des travaux de fond sur la question du désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité à offrir aux États non dotés d'armes nucléaires et le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous espérons que tous les intéressés feront montre de volonté politique et élaboreront sans attendre ce programme, de façon qu'une conférence du désarmement revigorée puisse se mettre au travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante du Pérou qui fera une déclaration au nom d'un groupe d'États d'Amérique Latine membres de la Conférence du désarmement. L'Ambassadeur Astete Rodríguez...

M<sup>me</sup> ASTETE RODRÍGUEZ (Pérou) (traduit de l'espagnol): Les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Mexique, du Pérou et du Venezuela, membres de la Conférence du désarmement, font la déclaration suivante. Nos pays sont parties aux principaux instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. En cette qualité, nous réaffirmons notre attachement au mandat confié à la seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Le Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone habitée exempte d'armes nucléaires, constitue une contribution importante de notre région à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales.

Nous sommes préoccupés par l'absence de négociations de fond qui pénalise cette instance depuis plus de huit ans. Nous sommes convaincus que les apports individuels et collectifs tels que ceux de l'Ambassadeur Amorim, ainsi que la «proposition des Cinq ambassadeurs», qui jouit toujours d'un soutien important, constituent une base solide pour parvenir à mettre en place un programme de travail portant sur le fond. Nous pensons également que les initiatives telles

(M<sup>me</sup> Astete Rodríguez, Pérou)

que celle exposée dans le document de réflexion de l'Ambassadeur Sanders, Représentant permanent des Pays-Bas, constituent également des apports propres à faciliter la réalisation des objectifs de la Conférence du désarmement.

L'adoption d'un programme de travail devrait couvrir les quatre priorités indiquées par les délégations: le désarmement nucléaire, les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. À cet égard, nos délégations considèrent que le mandat du comité spécial sur le désarmement nucléaire devrait consister à envisager l'ouverture de négociations visant à l'élimination totale des armes nucléaires. Cependant, afin de parvenir à un accord sur un programme de travail, nous acceptons le mandat formulé dans la proposition des Cinq ambassadeurs. Nous sommes convaincus que tout instrument à venir sur les matières fissiles devrait comporter un mécanisme de vérification, élément fondamental de tout accord de désarmement et de non-prolifération. Toutefois, afin de faciliter la mise en place rapide des quatre comités spéciaux, nos pays seraient disposés à envisager la possibilité de modifier le mandat Shannon, pour autant que cela puisse aider à parvenir au consensus nécessaire pour mettre fin au blocage de nos travaux.

Nous espérons que la souplesse dont nous faisons preuve une fois de plus trouvera un écho parmi les délégations qui n'ont pas encore exprimé leur appui à la proposition des Cinq ambassadeurs ou qui n'ont encore formulé aucune proposition de modification qui leur permette de se joindre au consensus.

Les États de notre région peuvent témoigner des avantages pour la stabilité régionale et mondiale qu'offre une adhésion sans réserve aux instruments multilatéraux les plus importants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, tels que le TNP, le TICE et le Traité de Tlatelolco. Voilà pourquoi nous répétons que nous sommes prêts au dialogue et appelons à davantage de souplesse. Nous mettons notre volonté politique au service de tout effort visant à relancer les travaux de fond dans le cadre de la Conférence. Ce message repose sur la conviction profonde que le multilatéralisme est une source d'avantages pour la paix et la sécurité, et sur l'engagement de nos pays à renforcer les instances de non-prolifération et de désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Pérou de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Heinsberg.

M. HEINSBERG (Allemagne) (traduit de l'anglais): En décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 48/75 L dans laquelle elle a approuvé la négociation «dans l'instance internationale la plus appropriée, d'un traité non discriminatoire multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires».

Depuis cette importante décision, le mandat de négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a été renouvelé à de nombreuses occasions.

(M. Heinsberg, Allemagne)

Cependant, l'Allemagne constate avec regret que la négociation d'un tel traité n'a jamais véritablement commencé à la Conférence du désarmement. Cela ne signifie pas qu'un traité sur les matières fissiles serait inutile. Nous pensons au contraire que le blocage des négociations sur la question de l'ouverture de négociations est précisément dû à sa grande utilité.

Le Traité de non-prolifération, avec 188 États parties, est un traité vraiment mondial. Il a contribué dans une grande mesure à la non-prolifération des armes de destruction massive. Cependant, le passé récent a montré de graves carences dans le système du Traité. Des cas de non-respect ont été constatés. Un traité sur les matières fissiles limiterait et soumettrait à un régime d'inspection les nombreuses installations de traitement de matières nucléaires, et réduirait donc la probabilité de non-respect du TNP.

L'arrêt de la production de matières fissiles serait donc un élément vital d'un mécanisme multilatéral efficace de désarmement et de non-prolifération qui comblerait une carence évidente du système actuel. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles serait un complément logique et nécessaire du TNP et du TICE.

L'absence de tout progrès dans les négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement était et reste due non à la Conférence elle-même, mais au manque de volonté politique des États participants. Pour sa part, l'Allemagne continue de croire que le rapport du Coordonnateur spécial et le mandat qu'il contient offrent la base la plus concrète possible pour engager des négociations.

Toutefois, comme toute autre négociation multilatérale, les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devraient débiter sans conditions préalables concernant tant ce qui sera négocié que les résultats envisagés ou désirés. Aucune délégation ne devrait être empêchée de soulever des questions préoccupantes telles que la portée du traité, les stocks, la production future ou la gestion des matières fissiles. Ce principe, cependant, ne devrait pas empêcher les négociateurs d'avoir certaines idées sur la nature et le contenu du futur traité. Toutes les parties doivent faire preuve de souplesse dès le début des négociations, voire avant, c'est-à-dire dès maintenant.

J'aimerais aborder deux des sujets de discussion les plus controversés: la portée du traité et la nécessité ou la possibilité d'instaurer un régime de vérification.

Les positions divergent en ce qui concerne la prise en compte des stocks existants de matières nucléaires. Les positions respectives sont motivées par des considérations de droits de propriété commerciale, la volonté d'aller de l'avant sur les questions de désarmement nucléaire et la perception d'intérêts de sécurité nationale et régionale.

La prise en compte des stocks dans un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a ses avantages. Elle garantit le plus haut niveau possible de transparence, de responsabilité et même d'irréversibilité, la prévention effective de la prolifération non seulement quant aux transferts de matières nucléaires entre États et dans un même État, mais également contre le vol, et enfin la prévention du recyclage de matières nucléaires militaires à des fins civiles.

(M. Heinsberg, Allemagne)

Le fait de ne pas prendre en compte les stocks n'est pas sans avantage. Cela permettrait très probablement d'accélérer et de simplifier les négociations, de réduire les coûts de surveillance, de faciliter la mise en œuvre technique du traité et d'éviter des problèmes pratiques importants quant à la tenue des comptes relatifs à la production.

Indépendamment de la question de savoir si les stocks sont à prendre en compte dès le début, il est évident que l'objectif principal des négociations devrait être d'empêcher effectivement une augmentation des stocks de matières nucléaires à des fins militaires. Le traité devrait donc couvrir premièrement l'interdiction de la production future de matières nucléaires directement utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Cela comprend, conformément à la définition de l'AIEA, les matières nucléaires pouvant être utilisées pour la fabrication de dispositifs explosifs sans autre adaptation ou enrichissement. Il s'agit du plutonium contenant moins de 80 % de plutonium 238, de l'uranium hautement enrichi et de l'uranium 233. Les composés chimiques qui contiennent de telles matières et le plutonium présent dans les éléments de combustible irradié appartiennent également à cette catégorie. La fabrication à des fins civiles, les «fins notoires», qui comprend le stockage ou la production de combustibles nucléaires pour la propulsion des navires, est encore permise. Le traité devrait également comporter l'interdiction de réutiliser à des fins militaires des matières fissiles issues du désarmement et recyclées dans le civil, ainsi que l'interdiction du détournement de matières fissiles utilisées à des fins civiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et pour toutes autres fins militaires.

Les États parties devraient s'engager à s'efforcer de parvenir à la plus grande transparence possible, notamment en déclarant leurs stocks tant civils que militaires existants, et en affirmant leur volonté politique de réduire davantage les stocks à l'avenir, s'ils en ont.

La deuxième question, celle de la vérification, est étroitement liée à la portée du traité. Un mécanisme de suivi efficace contribuerait à la transparence du traité. Il est également nécessaire de déceler tout acte incompatible avec le respect du traité. Une vérification efficace est donc un élément essentiel de tout traité multilatéral de désarmement et de non-prolifération, de nature à susciter parmi les États membres la certitude que le respect des dispositions du traité est assuré.

La comptabilisation précise des matières nucléaires peut poser de nombreux problèmes pratiques qui augmentent en proportion de la quantité de matières nucléaires. Plus le mécanisme de vérification sera précis, plus il sera complexe. Les augmentations ultérieures des frais de vérification ne doivent pas être sous-estimées. Toutefois, il s'agit dans une très grande mesure de questions techniques pour lesquelles des solutions techniques existent. Le régime de vérification créé par les garanties de l'AIEA (INFCIRC 153 et INFCIRC 540) fait la démonstration concrète de cette hypothèse.

L'ampleur de la vérification ne peut pas être déterminée tant que la portée du traité n'est pas définie. C'est seulement sur la base de définitions exactes des matières, des installations et des activités à vérifier qu'il sera possible de mener des négociations sur la manière de résoudre les problèmes techniques au moindre coût. Tant que la portée du traité n'aura pas été définie, il ne sera pas possible de dire de manière définitive si le traité est vérifiable ou non.

(M. Heinsberg, Allemagne)

Conformément à la position commune de l'Union européenne, adoptée à l'occasion de la septième Conférence d'examen du TNP, l'Allemagne appelle de nouveau la Conférence du désarmement à commencer sans attendre des négociations et à conclure rapidement un traité non discriminatoire, de portée universelle et effectivement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles, sans conditions préalables, en gardant à l'esprit le rapport du Coordonnateur spécial et le mandat qu'il contient. Nous devrions discuter et, espérons-le, résoudre les problèmes que pose un tel traité dans le cadre de négociations exemptes de conditions préalables, et nous devrions arrêter d'hésiter à commencer les négociations à cause de discussions sur les problèmes qui pourraient se poser.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est à l'ordre du jour du programme de travail proposé; il a été longtemps considéré comme le traité le plus avancé et le plus mûr pour la négociation. Cette situation n'a, à notre avis, pas changé. La négociation d'un tel traité reste une priorité pour le Canada et pour la Conférence du désarmement, et notre impatience de voir les négociations commencer va croissant.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sera d'une grande valeur. Son importance et son caractère prioritaire ont été reconnus dans les documents finals des conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000. De même que le TICE mettrait un terme à la prolifération ou au perfectionnement des armes nucléaires en interdisant les explosions au titre d'essais, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, quant à lui, fermerait l'approvisionnement en matières fissiles nécessaires en premier lieu à la production de ces armes. Ce n'est pas un hasard si le TICE et le traité sur les matières fissiles sont les première et troisième des 13 mesures concrètes de désarmement définies à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Un traité sur les matières fissiles constituerait une contribution importante à la non-prolifération nucléaire, en particulier au regard des préoccupations actuelles, en réduisant la quantité de matières fissiles susceptibles d'être acquises par des terroristes. Voilà des objectifs largement partagés par la communauté internationale. Nous espérons donc que sa négociation pourra finalement débiter prochainement, ici, à la Conférence du désarmement.

Pour entamer la négociation d'un traité sur les matières fissiles dans le cadre d'un programme de travail équilibré, il faudra de l'engagement et de la souplesse de la part de tous les États membres de la Conférence. À cet égard, permettez-moi de rappeler la déclaration du 14 mars du Ministre des affaires étrangères du Canada à la Conférence. Le Ministre, M. Pettigrew, a indiqué que le Canada restait convaincu que le mandat Shannon était encore la meilleure base pour entamer des négociations. Toutefois, vu précisément que le Canada veut voir commencer des négociations au lieu de discussions sans fin sur les avantages de tel ou tel mandat, il a indiqué que nous étions disposés à faire preuve de souplesse en vue d'engager des négociations sur un traité sur les matières fissiles. C'est dans le cadre de ces négociations que devrait avoir lieu l'examen de tous les aspects de cette question, y compris la vérification effective. Il a lancé un défi à la Conférence en déclarant que le Canada serait «disposé à mettre

(M. Meyer, Canada)

[ses] préférences de côté afin de commencer de vraies négociations, et [demande] aux autres États de faire preuve de la même souplesse, afin que les travaux puissent commencer».

Une telle suggestion a été faite étant entendu, évidemment, que les négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles font partie d'un programme de travail équilibré de la Conférence, qui comprend aussi les comités spéciaux établis pour discuter du désarmement nucléaire, de la course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives. Ces derniers mois, on a également eu du temps pour réfléchir à ces questions. Aussi, j'aimerais entendre les autres membres de la Conférence nous indiquer s'ils sont disposés à faire preuve d'une souplesse comparable afin de progresser vers un programme de travail consensuel.

En attendant l'adoption de ce programme de travail, j'aimerais réitérer une suggestion de ma délégation formulée en mai de l'année dernière concernant la façon de commencer l'examen de ces questions reconnues comme complexes et souvent très techniques, relatives au traité sur les matières fissiles, même avant les négociations. Il s'agirait d'établir un groupe d'experts. Réunir des experts permettrait de commencer d'examiner dans un cadre approprié un certain nombre de questions essentielles concernant ce traité, telles que la portée et la vérification. Cette démarche a été efficace dans d'autres négociations, y compris les négociations relatives au TICE qui se sont tenues dans cette instance même. Nous demandons de nouveau instamment qu'elle soit examinée sérieusement.

Si la Conférence continue de se montrer incapable de s'entendre sur un programme de travail, notamment sur la négociation d'un traité sur les matières fissiles, nous devons envisager d'autres solutions multilatérales pour négocier un tel traité. Même si cette perspective n'est pas particulièrement agréable, nous devons l'avoir de plus en plus à l'esprit, étant donné l'impasse dans laquelle se trouve cette Conférence.

En conclusion, espérons que l'échange de vues que nous avons eu aujourd'hui sera de nature à générer dans nos capitales la volonté nécessaire pour nous permettre de commencer des négociations sur un traité sur les matières fissiles dans le cadre d'un programme de travail équilibré.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Caughley.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Comme l'a dit ma délégation à notre séance plénière précédente, nous attachons une grande importance à ce que commencent des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, comme nous le faisons depuis de nombreuses années. J'évoque ici le temps pour deux raisons.

Premièrement, lorsque le mandat Shannon a été si laborieusement et habilement élaboré en 1995, il envisageait explicitement qu'un tel traité comporterait un mécanisme de vérification, question d'une importance fondamentale pour ma délégation.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Deuxièmement, 10 ans après, il ne fait aucun doute que les stocks de matières fissiles de certains États qui en possèdent ont augmenté, peut-être de manière importante. Vu le temps écoulé, pouvons-nous nous permettre d'envisager la possibilité que le mandat concernant les négociations d'un traité sur les matières fissiles puisse ne pas viser les stocks existants et être dépourvu de dispositions spécifiques relatives à la vérification?

Ma délégation regrette cette perte d'ambition, d'autant plus qu'elle survient dans une période de vive préoccupation au sujet des risques de prolifération et de terrorisme.

De plus, ce n'est pas là le seul sacrifice qui nous a été demandé pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence. Comme nous l'avons dit jeudi dernier, un consensus sur un programme de travail pourrait aussi impliquer un traitement du désarmement nucléaire, largement en deçà de la négociation des mesures effectives qui font partie de l'obligation prévue au titre de l'article VI du TNP et qui sont si chères à ma délégation.

En pesant l'acceptabilité du «document de réflexion» informel comme base d'un compromis sur le programme de travail, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à réfléchir très attentivement aux immenses concessions que nous avons faites sans contrepartie dans ce processus long et de plus en plus intenable, à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Freeman.

M. FREEMAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant vous et mes autres collègues de la Conférence du désarmement au sujet du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

La négociation d'un tel traité est une aspiration ancienne et souvent réaffirmée de la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Comme le disait notre collègue chinois ce matin, la négociation d'un traité sur les matières fissiles serait l'étape logique suivante du processus de désarmement. Négocier et conclure un tel traité contribuerait de manière importante à la sécurité internationale.

J'aimerais brièvement, une fois encore, déclarer publiquement aujourd'hui que le Royaume-Uni est prêt à commencer dès maintenant, sans conditions préalables, des négociations sur un traité sur les matières fissiles, à la Conférence du désarmement. Nous avons déjà pris cet engagement clairement et fermement à la Conférence d'examen du TNP, le mois dernier.

La négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure une aspiration essentielle et une priorité majeure de la communauté internationale, ayant des avantages potentiels reconnus par tous. Conclure un tel traité permettrait de fixer le niveau maximal que les armes nucléaires et les matières fissiles utilisables pourraient atteindre et préparerait le terrain pour de nouvelles réductions.

(M. Freeman, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

En tout état de cause, un traité interdisant la production de matières fissiles est mûr pour la négociation. Ne pas en tirer parti et ne pas négocier à cette fin serait une faute. La communauté internationale veut que nous, présents dans cette instance, négocions un traité sur les matières fissiles. Au-delà des murs de cette auguste assemblée, on ne comprend pas pourquoi nous ne parvenons pas à faire ce qu'il faut et à le faire rapidement.

Négocier un traité sur les matières fissiles n'est pas nier la nécessité dont nombre d'entre nous sont conscients de traiter d'autres questions qui les préoccupent particulièrement. Au contraire, nous reconnaissons et prenons acte des intérêts spécifiques de nos partenaires à la Conférence concernant ces questions. Nous tenons compte des préoccupations et des objectifs de nos partenaires de la Conférence à cet égard avec le sérieux et le respect qu'ils méritent. Nous ne revendiquons pas le monopole de la sagesse dans le domaine du désarmement, qu'il soit nucléaire ou non. Comme d'autres collègues, nous recherchons la sécurité et nous le faisons honnêtement et sérieusement. Nous reconnaissons comme allant de soi la nécessité de tenir compte de l'opinion des autres comme nous espérons et attendons d'eux qu'ils tiennent compte de nos besoins et préoccupations subjectifs en matière de sécurité.

Il est profondément regrettable que les efforts successifs pour parvenir à un accord sur le programme de travail de la Conférence se soient enlisés dans des débats de procédure. Nous devons changer de comportement à l'égard de la Conférence, en changeant nos propres comportements à l'égard de la tâche dont nous devrions nous occuper.

Très récemment, l'Ambassadeur des Pays-Bas, qui était alors Président de la Conférence, et notre collègue, l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, qui lui a succédé dans les fonctions que vous exercez actuellement, ont essayé d'étudier les bases possibles d'un programme de travail. Ce faisant, ils ont essayé de prendre en considération la volonté des États membres, en tenant compte des opinions connues des autres sur ce qui pourrait être possible. En effet, l'art du possible, c'est l'art de la diplomatie. Et nos collègues néerlandais et néo-zélandais ont essayé de saisir ce qu'ils pensaient être les limites du possible à ce moment-là.

Nous nous félicitons du document de réflexion qui est au cœur de ces récents efforts des présidents de la Conférence. Ce document tient compte d'aspirations et de préoccupations différentes sans perdre de vue les questions et les perspectives à court et à long terme. C'est une contribution positive et prometteuse à notre effort collectif pour tenter d'aller de l'avant.

Le Royaume-Uni ne craint pas un débat sur le point de savoir comment remettre la Conférence au travail. Au contraire, nous souhaitons le débat, mais nous voulons qu'il soit honnête et réaliste et qu'il ait un but déterminé. Nous sommes ouverts aux possibilités de discuter des questions qui nous préoccupent ainsi que nos partenaires de la Conférence et, lorsqu'une question est mûre pour la négociation, nous nous réjouissons que cette négociation puisse avoir lieu. Or la question du traité sur les matières fissiles est de toute évidence mûre pour la négociation. Désiré depuis longtemps, un tel traité contribuerait à notre sécurité à tous. De plus, alors que le Royaume-Uni est plus que jamais attaché à la vérification effective de l'application des instruments relatifs à la limitation des armements, la priorité essentielle est de commencer des négociations. Rien ne doit être exclu de la discussion, notamment la vérification. À ce propos, nonobstant les remarques de l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud sur ce point, personne, à ma connaissance, n'a mis de conditions préalables à la négociation d'un traité sur



(M. Freeman, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

les matières fissiles. Cependant, il faut commencer, et pour atteindre cet objectif immédiat, nous avons besoin de l'engagement de mener des négociations sans conditions préalables. Il nous faut également nous concentrer, non sur les difficultés, dont certaines ont été exprimées ce matin dans l'optique de son pays par l'Ambassadeur du Pakistan, et qui semblent parfois retarder le début de négociations, mais plutôt sur le commencement de négociations au cours desquelles toutes les questions pourraient être abordées.

La négociation d'un traité sur les matières fissiles n'a que trop attendu. Le document de réflexion nous paraît comme une tentative sérieuse de répondre activement à l'exigence de cette instance, d'entamer les négociations sans délai. Comme l'auteur du document de réflexion, l'Ambassadeur Sanders, l'a dit à la Conférence dans son discours d'adieu, la semaine dernière, il se peut qu'il soit nécessaire d'apporter quelques modifications à ce document pour engager des négociations sur un traité sur les matières fissiles et je pense qu'il avait peut-être à l'esprit une approche explicite «sans conditions préalables» du commencement des négociations. Cependant, il nous semble que ce document offre une chance réelle d'aller vers un programme de travail par la voie du consensus. Nous restons également prêts et véritablement désireux de rechercher avec vous, Monsieur le Président, et avec tous nos collègues une avancée par la voie du compromis qui fera, comme vient de le dire notre collègue allemand, montre de souplesse sur un tel programme de travail, y compris pour ce qui concerne la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Car ne pas réussir à commencer ces négociations immédiatement, avec la diligence nécessaire, signifierait que ceux qui ont l'honneur d'être membres de la Conférence du désarmement ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): La Russie est d'avis que l'arrêt et l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires devraient être l'étape suivante permettant de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire. La Russie a arrêté de produire des matières fissiles pour les armements nucléaires voilà plus de 10 ans. Depuis 1989, notre pays n'a pas produit d'uranium utilisable pour la fabrication d'armes. Dix réacteurs qui avaient produit du plutonium à des fins d'armement ont été mis hors service. Le plutonium produit dans les trois derniers réacteurs qui génèrent de l'énergie thermique et électrique n'est plus utilisé à des fins militaires depuis 1994. À présent, conformément à l'accord signé en 2003 entre la Russie et les États-Unis d'Amérique, nous travaillons à la construction de nouvelles centrales thermiques et électriques qui nous permettront de mettre complètement hors service les réacteurs concernés.

La Russie n'a cessé de soutenir les recommandations adoptées aux conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 sur l'élaboration, à la Conférence du désarmement, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous espérons que, grâce aux efforts de tous les États, nous serons en mesure de parvenir à un compromis sur un programme de travail équilibré pour la Conférence, ce qui nous permettra d'engager des négociations sur cette question importante.

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

Les vues de la Russie concernant les éléments fondamentaux du futur traité sont bien connues. Permettez-moi d'en citer quelques-unes. Le traité devrait comprendre l'interdiction de produire à l'avenir de l'uranium et du plutonium à des fins d'armement nucléaire, l'interdiction d'apporter aide et encouragement à la production de ces matières par d'autres États et l'interdiction de transférer des matières fissiles du cycle civil au cycle militaire à des fins d'armement nucléaire.

Le traité ne devrait pas interdire la production de matières fissiles à des fins autres que la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs. Parmi les fins proscrites devraient figurer la production et l'utilisation de l'uranium comme combustible pour les centrales et les navires, y compris les sous-marins.

Le traité ne devrait pas concerner les stocks de matières fissiles existants, car cela aurait pour effet d'alourdir le mécanisme de vérification, ce qui occasionnerait des coûts inacceptables.

La durée du traité devrait être illimitée. La participation du plus grand nombre possible d'États est cruciale, tout d'abord celle des puissances nucléaires, mais aussi celle des pays ayant potentiellement la capacité de produire des dispositifs explosifs nucléaires ainsi que des installations d'enrichissement de l'uranium ou de retraitement du combustible irradié.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): L'idée de négociations sur un traité sur les matières fissiles date déjà d'un certain temps: un tel traité était mentionné dans les Principes et objectifs en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 ainsi que dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et dans la résolution annuelle de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien que, et c'est vraiment regrettable, la Conférence d'examen de 2005 n'ait abouti à un accord sur aucun document de fond, de nombreux pays, indépendamment de l'organisation par groupes régionaux, ont appelé à ouvrir des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'utilité de la Conférence du désarmement risquerait d'être remise en question si nous étions incapables de répondre à cet appel ardent de la communauté internationale, sans parler de la surcharge que cela placerait sur le TNP.

Nous demandons donc instamment à ce que la négociation d'un traité sur les matières fissiles commence sans attendre au sein de la Conférence du désarmement. De toutes les questions, le traité sur les matières fissiles est de loin à notre avis le sujet prioritaire le plus mûr pour des négociations. J'aimerais affirmer de nouveau que le Japon a la conviction que la Conférence du désarmement devrait par conséquent s'attaquer à cette question, compte tenu de son importance, et que le traité sur les matières fissiles devrait être séparé des autres questions, de sorte qu'on se mette d'accord sur le programme de travail de la Conférence et que cette dernière reprenne ses travaux de fond.

(M. Mine, Japon)

La conclusion d'un traité sur les matières fissiles constituera une étape essentielle vers l'élimination totale des armes nucléaires. Limiter la production des matières fissiles pouvant être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires est une condition essentielle du désarmement nucléaire. Un traité sur la production de matières fissiles contribuera également à prévenir la prolifération de l'arme nucléaire en interdisant à l'échelle mondiale la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et en renforçant la transparence et l'obligation de rendre des comptes quant à la gestion de ces matières, par le biais de son système de vérification, et en empêchant ces matières de tomber dans les mains de terroristes. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles offrirait également une occasion aux trois États non parties au TNP qui possèdent des armes nucléaires de faire des efforts internationaux pour atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

J'aimerais brièvement maintenant présenter de nouveau la position du Japon sur l'une des questions restantes du mandat concernant le traité sur les matières fissiles, celle de la vérification.

Comme pour le mandat, le Japon est souple, pour autant que les négociations soient conduites sans conditions préalables, y compris sur la question de la vérification. Le Japon est opposé à tout mandat qui n'offrirait pas la possibilité d'intégrer la vérification dans le document final. En bref, les questions concernant la vérification devraient être résolues par la négociation, pas nécessairement avant. Il va sans dire que le Japon a soutenu et soutient le mandat Shannon, mais il peut faire montre de souplesse sur d'autres propositions concernant le traité sur les armes nucléaires pour autant qu'il y ait un consensus. Je tiens à dire à nouveau que le plus important est de commencer des négociations, comme vient de le dire l'Ambassadeur du Royaume-Uni il y a quelques minutes.

Le Japon estime qu'un système efficace de vérification est essentiel pour le traité sur les matières fissiles. Les mesures de sauvegarde de l'AIEA constituent une bonne base pour l'examen d'un système futur de vérification de ce traité.

Le Japon a soumis le document de travail CD/174 daté du 19 août 2003 abordant ces questions. Le document a pour but de structurer les discussions sur un traité sur la production de matières fissiles en répartissant les questions dans plusieurs catégories concernant la portée, les problèmes techniques (y compris la vérification), et les questions d'organisation et de droit. Malgré une certaine évolution touchant le mandat, comme je l'ai indiqué, ce document constituerait une contribution à de futures négociations et offre une bonne compréhension des vues essentielles du Japon concernant le traité sur les matières fissiles.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, M. De Benedictis.

M. DE BENEDECTIS (Italie) (traduit de l'anglais): Nous sommes heureux de participer aujourd'hui à une discussion sur la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, question qu'un nombre important de pays considèrent comme prioritaire à la Conférence, ainsi que nous l'avons vu aujourd'hui.

(M. De Benedictis, Italie)

Un traité sur les matières fissiles serait un instrument de limitation des armements nucléaires qui renforcerait également la non-prolifération. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'article VI du TNP car il a des relations évidentes avec la cessation de la course aux armements nucléaires. Ce n'est pas une coïncidence qu'un tel traité ait été considéré comme l'une des mesures les plus importantes prises à la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue d'assurer la mise en œuvre de l'article VI du TNP. Malheureusement, aucun accord par consensus n'a été adopté à la Conférence d'examen de 2005 et nous n'avons donc pas reçu de nouvelles indications supplémentaires de New York. Cela donne davantage encore d'importance à notre tâche ici à Genève.

Comme plusieurs autres délégations qui se sont exprimées avant moi, je dirai que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constitue pour nous la première des priorités à la Conférence du désarmement. C'est également une priorité de l'Union européenne. La stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive reflète l'objectif de parvenir à un accord international sur la production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires. Plus récemment, comme la France l'a rappelé, par le biais de la position commune arrêtée à la Conférence d'examen du TNP, l'Union européenne a appelé la Conférence du désarmement à commencer sans attendre et à conclure dès que possible des négociations sur un traité non discriminatoire, de portée universelle, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires sans conditions préalables et en gardant à l'esprit le rapport du Coordonnateur spécial et le mandat qu'il contient. En attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, l'Union européenne a appelé tous les États à déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires et s'est réjoui de l'action de ceux des cinq États nucléaires qui l'ont déjà fait.

À l'instar de nombreuses autres délégations, j'aimerais souligner l'urgence de cette négociation. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles nous permettrait de mettre fin à la production des matières fissiles les plus dangereuses: celles destinées à des explosions nucléaires. L'ensemble de la communauté internationale profiterait d'un tel accord. Les premiers bénéficiaires en seraient les États non dotés d'armes nucléaires, car un accord sur la limitation des armements propre à renforcer le désarmement nucléaire serait adopté sans constituer pour ces États une charge supplémentaire. Ils devraient prendre la tête de cette initiative. Les limitations et restrictions principales concerneraient les pays possédant des armes nucléaires ou ceux qui pourraient chercher à acquérir des capacités militaires nucléaires. Cependant, eux aussi profiteraient d'un accord qui empêcherait une augmentation dangereuse et coûteuse de la production de matières fissiles. La vérification devrait faire intégralement partie de la négociation.

En conclusion, nous sommes d'avis que pour réaliser ses objectifs de fonctionnement un comité spécial de la Conférence devrait négocier un traité non discriminatoire multilatéral interdisant la production de matières fissiles destinée à fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La portée et la vérification de ce traité feraient partie des sujets à aborder au cours des négociations, sans conditions préalables.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande, l'Ambassadeur Whelan.

M<sup>me</sup> WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par vous remercier à nouveau du temps que vous avez accordé aux délégations pour faire des déclarations sur des questions pertinentes de notre ordre du jour. Naturellement, ce processus a pour effet d'accroître le nombre de séances informelles par rapport aux présidences précédentes. Néanmoins, cela devrait permettre aux délégations de clarifier leurs positions et de les comparer à d'autres. Nous exhortons toutes les délégations à saisir l'occasion de le faire. Il faut espérer que cette procédure formelle pourra apporter un éclairage qui nous permettra de procéder plus positivement. Nous pourrions trouver de nouvelles manières d'exprimer et d'aplanir nos différences. En utilisant nos séances officielles de cette manière, vous avez augmenté la transparence des procédures de la Conférence du désarmement. Vous avez donné à la société civile accès plus largement à nos délibérations. Pour de nombreuses délégations, cet accès est important. L'Irlande l'a toujours souhaité et soutenu, en particulier, au cours de notre présidence, en 2003.

Je souhaite profiter de l'occasion que vous me donnez aujourd'hui pour faire des remarques sur la négociation possible d'un traité sur les matières fissiles.

En 2000, les États parties au TNP ont reconnu – et je pense qu'il est bon de rappeler ce que nous avons reconnu –, à savoir la nécessité de mener des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la déclaration du Coordonnateur spécial faite en 1995 et au mandat y figurant, en tenant compte tenu d'objectifs tant de désarmement nucléaire que de non-prolifération nucléaire. La Conférence d'examen a exhorté la Conférence du désarmement à s'entendre sur un programme de travail comportant l'ouverture immédiate de négociations sur ce traité, en vue de le conclure dans les cinq ans. Cinq ans sont passés et rien de nature à donner effet à cet engagement ne s'est produit.

L'Irlande considère la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles comme une étape cruciale vers le désarmement nucléaire. Nous constatons avec préoccupation qu'en dépit du travail et de l'analyse qui ont été faits nous avons été incapables de reprendre les négociations. Depuis des années, cette question est au cœur de différentes initiatives destinées à remettre la Conférence au travail.

Différents États membres ont énormément investi dans cette Conférence, qu'il s'agisse du fond ou du temps, pour tenter de faire avancer la compréhension des questions inhérentes à la négociation d'un traité sur les matières fissiles. Des séminaires et des ateliers, organisés hors de cette instance, ont été très utiles et très suivis. Cependant, alors que la situation est bloquée en ce qui concerne le programme de travail, des défis nouveaux et plus difficiles encore concernant les matières fissiles et des questions connexes se sont fait jour.

Nous exhortons la Conférence à redoubler d'énergie pour dépasser les obstacles qui empêchent la reprise des négociations sur un traité sur les matières fissiles. Nous considérons que la question de matières fissiles est suffisamment mûre et urgente pour que nous recherchions de bonne foi une solution dans des délais appropriés et pour que nous respections l'engagement

(M<sup>me</sup> Whelan, Irlande)

pris il y a si longtemps. L'investissement tant politique que technique déjà fait par les États membres de la Conférence devrait être consolidé. Nous savons quelles sont les questions et où se trouvent les problèmes. Les outils de négociation permettant de les traiter sont sur la table, à nous de les utiliser.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Irlande de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Égypte, l'Ambassadeur Gabr.

M<sup>me</sup> GABR (Égypte) (traduit de l'arabe): Nous pensons que nombre de principes devraient être pris en considération au moment de négocier un futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Premièrement, le désarmement nucléaire doit demeurer l'une des priorités principales de la Conférence du désarmement, conformément aux priorités établies dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les États membres de la Conférence du désarmement doivent s'acquitter de leurs responsabilités, telles que définies par la communauté internationale, de poursuivre leurs efforts pour parvenir à un désarmement nucléaire général et complet.

Deuxièmement, l'Égypte a toujours soutenu l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles comme la première étape d'un programme progressif de désarmement, car l'Égypte a toujours été fortement en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En conséquence, l'Égypte a pris part à un certain nombre d'initiatives du Groupe des 21 visant à établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire et à rédiger un programme de travail sur le désarmement. Ce Programme de travail, publié sous la cote CD/1419, a été présenté à la Conférence du désarmement le 8 août 1996 au nom des 28 États membres du Groupe des 21.

Troisièmement, la délégation de l'Égypte a présenté un projet de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire publié dans le document CD/1453 en date du 1<sup>er</sup> avril 1997. Le projet de mandat tient compte des différentes préoccupations des États membres, en appelant à la négociation sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires, visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Pour atteindre cet objectif, le mandat prévoit la négociation d'un traité global interdisant la production de matières fissiles en application du paragraphe 4 de la section concernant le désarmement nucléaire figurant dans la décision sur les «Principes et objectifs» adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995.

Quatrièmement, l'Égypte, dans un esprit de consensus et de bonne volonté, s'est jointe au consensus qui a conduit à l'adoption, en 1998, de la résolution intitulée «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», et ce dans le but de commencer des négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles qui pourraient être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Cette résolution s'est fondée sur le rapport de l'Ambassadeur Gerald Shannon et sur le mandat défini dans le document CD/1299.

Tout en adhérant au double objectif d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, donc de désarmement nucléaire et de non-prolifération, nous répétons que cette interdiction ne sera pas effective si elle ne s'applique qu'à la production future. L'interdiction doit intégrer les matières fissiles effectivement produites et constituant les stocks actuels. Si l'interdiction ne devait s'appliquer qu'à la production future, elle aurait une répercussion

limitée sur la non-prolifération et ne serait pas très utile pour réaliser le désarmement nucléaire. La position de l'Égypte sur ce sujet transparaît dans le rapport de l'Ambassadeur Shannon, Coordonnateur spécial de la Conférence de 1995 sur l'élimination de matières fissiles. Il est dit dans le rapport ce qui suit: «D'autres délégations étaient d'avis que le mandat permettrait d'envisager non seulement la production future, mais aussi la production passée.» Par conséquent, l'insistance de certains pays sur l'exclusion des stocks d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'est pas compatible avec l'esprit et la lettre du TNP et ne correspond pas au désir de la grande majorité des États qui souhaitent dès que possible un désarmement nucléaire complet.

La vérification du respect par toutes les parties d'une interdiction de la production de matières fissiles est indispensable à la crédibilité et à l'efficacité d'une telle interdiction. C'est pourquoi il convient que toute procédure de vérification soit suffisamment stricte pour garantir un respect total. Cela signifie qu'il faut procéder à un inventaire de toutes les matières fissiles détenues par tous les États sans exception, y compris les États dotés d'armes nucléaires et les États non membres du TNP, afin de garantir que les stocks soient soumis à une surveillance et à un contrôle effectifs sur le plan international, de sorte que toute production future de matières fissiles puisse être vérifiée et comparée avec la production passée. Pour être efficace, l'interdiction de la production de matières fissiles doit être soumise à une vérification internationale.

En conclusion, nous invitons la Conférence du désarmement à adopter par consensus un programme de travail qui comprenne l'ouverture de négociations sur un traité universel, non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable afin d'arrêter la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, en tenant dûment compte des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires, conformément à la déclaration faite par le Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement en 1995 et au mandat y figurant, ainsi qu'il a été approuvé par la Conférence d'examen de 1995 et reconduit à la Conférence d'examen de 2000.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Égypte de sa déclaration et donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Streuli.

M. STREULI (Suisse): Les nombreuses interventions de la semaine dernière et d'aujourd'hui sont une manifestation de l'intérêt général pour les sujets d'une grande actualité que vous avez choisis pour la structure thématique des plénières formelles pendant votre présidence. Dans cet esprit, mon gouvernement vient d'approuver la semaine dernière la «Convention de l'ONU pour la répression des actes de terrorisme nucléaire». Le Président de la Confédération, M. Samuel Schmid, signera la Convention lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à New York en septembre 2005.

En ce qui concerne les matières fissiles, la Suisse insiste sur le respect essentiel des «Principes et des objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires» adoptés lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Sous le titre «Désarmement nucléaire», les États parties ont décidé, pour donner pleinement effet aux dispositions de l'article VI du Traité, l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une Convention non discriminatoire et de portée universelle, interdisant la production de matières

(M. Streuli, Suisse)

fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La Suisse souhaite qu'un comité spécial soit mis en place au sein de la Conférence du désarmement, afin d'entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'urgence d'un tel traité est d'autant plus pressante, qu'augmente le risque de prolifération des armes nucléaires et qu'a été mis en évidence un marché noir extrêmement étendu dans le domaine de la technologie nucléaire. Dans l'intervalle nous séparant de la fin de ces négociations, la Suisse soutient le principe exigé des États produisant de matières fissiles à usage militaire, un moratoire sur la production dudit matériel et de placer ce matériel sous contrôle de l'AIEA. La Suisse souhaiterait bien évidemment que les négociations sur un futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles englobe également les caractéristiques qui fondent la crédibilité de tels traités, à savoir le principe de la vérification. Toutefois, pour ne pas nuire à un dynamisme qui pourrait voir le jour, mon pays est prêt à commencer les négociations sans conditions préalables. Donc, les éléments de vérification devraient être conclus dans le processus de négociation.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suisse de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, M. van Rhijn.

M. van RHIJN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Comme ma délégation l'a clairement dit à de nombreuses occasions dans le passé, les Pays-Bas attachent la plus grande priorité à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les Pays-Bas sont prêts à engager des négociations sur la base de la proposition des Cinq ambassadeurs (CD/1693/Rev.1) et du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) ainsi que du mandat y figurant. Même s'il existe dans cette salle un considérable appui pour cette proposition de compromis sur un programme de travail, élaborée par les Cinq ambassadeurs, anciens présidents de la Conférence du désarmement, nous savons qu'elle n'est pas jugée acceptable par toutes les délégations. Dans le but de tenir compte des préoccupations de certaines délégations, l'Ambassadeur Chris Sanders qui était le Président sortant de la Conférence du désarmement au début de cette année a fait circuler un document officieux dénommé le «document de réflexion», dans lequel il a exposé son opinion personnelle sur un texte qui pourrait être jugé acceptable par l'ensemble des membres de la Conférence. Bien que d'un point de vue national ce document officieux ne soit pas à la hauteur de nos ambitions, vu l'importance que nous attachons à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les Pays-Bas pourraient accepter des négociations sur la base du «document de réflexion». Nous pensons qu'il est temps d'engager des négociations sans conditions préalables, car nous avons passé beaucoup trop de temps à négocier sur la manière dont nous devrions négocier.

Les Pays-Bas sont convaincus qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles servirait les intérêts de sécurité de tous les membres de la Conférence du désarmement, qu'il s'agisse du désarmement nucléaire ou de la promotion de la non-prolifération. Des négociations portant sur un certain nombre de questions relatives au désarmement nucléaire – et en tout premier lieu sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles – constitueraient du point de vue des Pays-Bas, après huit années d'inactivité, l'étape logique suivante que la Conférence du désarmement doit maintenant commencer.

Ces dernières années, les Pays-Bas ont œuvré sans relâche, à titre informel, afin de maintenir en vie le traité sur les matières fissiles à Genève. Nous envisageons d'organiser



(M. van Rhijn, Pays-Bas)

en septembre une autre réunion, au cours de laquelle nous discuterons des possibilités et des impossibilités relatives à la vérification d'un tel traité. Nous encourageons fortement et comptons sur la participation d'experts, en particulier des États-Unis d'Amérique. Nous serons heureux de discuter concrètement des questions de fait et de détail concernant la non-vérification telle qu'elle est perçue dont nous avons parlé l'année dernière avec ceux qui soutenaient qu'un traité vérifiable est impossible. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement profitera sûrement d'un échange de vues franc et ouvert sur cette question. Vous vous souviendrez qu'au cours de la réunion de l'année dernière avec une équipe d'experts des États-Unis il a été indiqué qu'un ou plusieurs experts seraient disponibles pour traiter ce sujet de façon plus approfondie cette année, à Genève.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, M. Hellgren.

M. HELLGREN (Suède) (traduit de l'anglais): L'existence et la prolifération continues d'armes nucléaires constituent l'un des risques les plus graves menaçant notre sécurité commune. Des événements récents ont appelé l'attention sur le cycle du combustible nucléaire, notamment sur la nécessité d'offrir aux États des incitations susceptibles de les faire renoncer de leur plein gré à développer, sur le plan national, les parties du cycle du combustible nucléaire les plus exposées à une prolifération. De nouvelles approches sont nécessaires. Cependant, nous devons aussi respecter nos engagements passés.

Dix années ont passé depuis que les États parties au TNP ont décidé à l'unanimité de l'ouverture immédiate et de la conclusion rapide de négociations sur une convention non discriminatoire et de portée universelle interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Cinq années ont passé depuis que les mêmes États parties ont estimé que la négociation d'un tel traité était «une nécessité». Le Secrétaire général de l'ONU nous a rappelé récemment que la négociation franche d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles était essentielle.

Bien que plusieurs États dotés d'armes nucléaires aient déclaré des moratoires unilatéraux sur les matières fissiles destinées à l'armement, la production n'a pas cessé au niveau mondial. Il reste nécessaire d'adopter un traité multilatéral visant à garantir que la production de matières fissiles à des fins militaires cesse complètement, de façon permanente, transparente et vérifiable.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dépasse la question de savoir si les menaces actuelles contre la sécurité nous invitent à nous concentrer principalement sur la non-prolifération ou sur le désarmement. Il s'agit évidemment d'un faux débat, car les deux questions sont inséparables. Cependant, même ceux qui sont en désaccord sur ce point devraient comprendre – et je suis certain qu'ils comprennent – qu'interdire toute production future de matières fissiles à des fins d'armement servirait ces deux objectifs et donc notre sécurité commune.

La Conférence du désarmement a été l'instance choisie pour la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Rien ne justifie que cette instance ne se mette pas au travail.

(M. Hellgren, Suède)

La Suède serait prête à commencer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles immédiatement, soit sur la base de la proposition des Cinq ambassadeurs, c'est-à-dire le mandat Shannon, soit sur la base du «document de réflexion» distribué par l'Ambassadeur des Pays-Bas. Le mandat de négociation proposé pour le comité spécial sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tel que mentionné dans le «document de réflexion», indique clairement que les négociations devraient commencer «sans conditions préalables». De nombreuses questions, telles que la portée et la vérification, devront être traitées au cours des négociations. Ceux qui avancent l'argument que la vérification d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles serait impossible auront d'amples possibilités de tenter de convaincre les autres et vice-versa. Il ne fait aucun doute qu'il faudra beaucoup travailler sur les aspects tant techniques que juridiques avant que le traité ne puisse être mis au point et adopté au niveau politique. Cependant, nous ne partons pas de zéro, loin de là. Grâce à de nombreux gouvernements et délégations œuvrant dans cette salle, ainsi qu'aux chercheurs et à la société civile, qu'il ne faut pas oublier, un important gisement de connaissances et de documentation est disponible, y compris des projets informels de traités. Peut-être le temps est-il venu de soumettre officiellement à la Conférence du désarmement un tel projet de traité.

À la séance plénière officieuse du 18 mai 2004, nous avons expliqué de façon assez détaillée les vues suédoises sur certaines des questions qu'il faudrait aborder pendant la négociation. Je n'aborderai aujourd'hui que quelques points. Nous croyons toujours fermement que la vérification est techniquement faisable et politiquement souhaitable. Nous pensons également que cette tâche devrait être confiée à l'AIEA. Le traité devrait certainement couvrir toutes les matières de qualité militaire. La menace du terrorisme devrait nous inciter à envisager de prendre en compte certaines matières moins pures pouvant être utilisées à des fins militaires. On peut trouver des solutions au problème du combustible nucléaire pour sous-marins. La question des stocks existants doit également être traitée.

Il reste donc du chemin à parcourir avant qu'un tel traité puisse être adopté, mais le processus multilatéral de négociation doit commencer. Attendre encore serait non seulement irresponsable, mais risquerait d'ôter à la Conférence du désarmement sa raison d'être.

Nous devrions nous inspirer de ce qu'a dit le Secrétaire général dans un article récent sur la façon de débloquer la situation dans le domaine nucléaire: «des solutions sont à notre portée; nous devons les saisir».

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Park.

M. PARK (République de Corée) (traduit de l'anglais): Tout d'abord, Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à vos efforts infatigables pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre dès le début un travail de fond. Je pense que cet exercice est utile et opportun, en particulier du fait que bon nombre d'entre nous, ayant très fraîchement en mémoire la septième Conférence d'examen du TNP tenue à New York, sont prêts à examiner toutes les possibilités de débloquer la situation à la Conférence du désarmement.

(M. Park, République de Corée)

En l'état actuel des choses, alors que le TICE a été adopté, comme d'autres ambassadeurs l'ont déclaré ce matin, des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constituent logiquement l'étape suivante vers notre objectif commun défini au point 1 de l'ordre du jour de la Conférence. En fait, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est non seulement important pour la non-prolifération, mais est également un précurseur du désarmement. Par conséquent, la République de Corée, comme nombre de délégations, accorde un rang de priorité élevé à l'ouverture dès que possible de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement.

Fermement convaincu qu'il est urgent de commencer des discussions de fond, je préconise de mettre en place un comité spécial pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles au titre du point 1 de l'ordre du jour. À cet égard, permettez-moi de saisir cette occasion pour présenter nos vues préliminaires sur les aspects de fond du traité.

Tout d'abord, s'agissant de la portée du traité, nous sommes d'avis qu'il convient de chercher une solution viable pour aplanir les divergences relatives à la production passée de matières fissiles. À cet égard, voyons des qualités à la proposition de l'Afrique du Sud (CD/1671) selon laquelle les matières destinées aux armes nucléaires déjà déclarées excédentaires pourraient être ajoutées à l'inventaire initial lors de l'entrée en vigueur du traité.

Deuxièmement, ma délégation est disposée à engager des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui s'appuieraient sur une formule raisonnable, telle que le «document de réflexion» proposé par l'Ambassadeur des Pays-Bas, qui pourrait susciter un appui important des États membres de la Conférence. Cette démarche souple a pour but d'éviter tout retard supplémentaire dans les négociations. Nous pensons qu'il est possible, au cours du processus de négociation, d'aborder la question de la mise en place d'un mécanisme de vérification par le biais de mesures d'un bon rapport coût-efficacité.

Troisièmement, les questions juridiques, telles que les conditions d'entrée en vigueur, devraient être examinées attentivement à la lumière de l'expérience acquise au cours du processus de ratification du TICE.

Enfin, dans le but de garantir l'universalité et l'efficacité du traité sur les matières fissiles, il faudra absolument garantir la participation de tous les États non parties au TNP, ainsi que celle de tous les États membres de la Conférence du désarmement.

Entre-temps, considérant qu'il est nécessaire de freiner d'urgence la production de matières fissiles, il serait souhaitable que les États dotés d'armes nucléaires, et les puissances nucléaires de facto, déclarent un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à l'armement nucléaire, avant même le début de la négociation du traité. Ils pourraient même aller plus loin, en appliquant des arrangements tendant à ce que les matières fissiles qui ne sont plus nécessaires à des fins militaires soient placées sous le régime de vérification de l'AIEA.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration. Je donne la parole au représentant des États-Unis, M. Cynkin.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): J'aimerais, Monsieur le Président, indiquer que ma délégation apprécie les qualités d'entraînement que vous apportez à la présidence de la Conférence. Nous avons accueilli avec satisfaction votre déclaration liminaire dans laquelle vous avez exposé votre évaluation des relations entre l'environnement mondial en matière de sécurité et la Conférence du désarmement. J'aimerais saisir cette occasion pour faire des remarques sur certaines des questions que vous avez soulevées, et peut-être en soulever quelques-unes qui me sont propres.

Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive associés au risque que des terroristes puissent acquérir de telles armes reste l'un des problèmes de sécurité les plus graves que nous connaissons au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous partageons pleinement votre sens de l'urgence concernant la nécessité d'accroître les efforts concertés menés pour faire face aux menaces réelles contre la paix et la sécurité internationales, mais je ne suis pas sûr que nous partagions totalement votre affirmation concernant la prétendue paralysie qui sévirait sur le plan international.

Il est vrai que les États ont eu du mal à trouver le moyen de se servir de certains instruments multilatéraux traditionnels pour faire face aux problèmes actuels. Toutefois, la coopération multilatérale prend de nombreuses formes et les gouvernements des pays du monde entier commencent à employer de nouveaux instruments et à renforcer les instruments existants pour combler le fossé entre les menaces réelles et l'action nécessaire pour y faire face. J'aimerais parler brièvement de quelques-uns de ces efforts récents.

Le 17 juin, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a décidé par consensus de créer un comité spécial sur les sauvegardes et sur la vérification. Cette décision marque le début d'un processus qui renforcera la capacité de l'Agence de surveiller et faire respecter les engagements relatifs à la non-prolifération pris par les gouvernements. L'idée de créer ce comité est partie des propositions globales du Président Bush tendant à renforcer l'AIEA et le régime de non-prolifération nucléaire, mais les membres du Conseil ont pris la décision collective de faire leur cette proposition, rendant plus urgents encore les futurs efforts attendus du comité.

Pour répondre aux préoccupations concernant les activités illicites des réseaux de prolifération, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité, en avril 2004, la résolution 1540. Plus de 115 pays ont soumis depuis des rapports au Conseil de sécurité, en y indiquant les mesures qu'ils avaient prises ou avaient l'intention de prendre pour mettre en œuvre cette résolution. Les États-Unis envisagent avec plaisir de travailler avec toutes les nations pour mettre en œuvre pleinement la résolution 1540, et sont prêts à aider, dans la mesure du possible, les États à s'acquitter de leurs obligations.

Dans le cadre de leurs efforts d'ensemble pour prévenir, contenir et faire reculer la prolifération, les dirigeants du G-8 ont lancé, en juin 2002, le Partenariat mondial du G-8. En quelques années seulement, le Partenariat mondial est devenu une force importante au niveau mondial pour ce qui est de renforcer la sûreté et la sécurité internationales. Pour soutenir les projets du Partenariat mondial, les dirigeants du G-8 se sont engagés à réunir 20 milliards de dollars en 10 ans. Depuis le début du partenariat, 13 pays les ont rejoints à titre de donateurs. Ensemble, ils ont promis de verser plus de 250 millions de dollars aux projets du Partenariat.

(M. Cynkin, États-Unis d'Amérique)

Le 20 juin, les États-Unis et l'Union européenne ont réaffirmé leur engagement commun à faire face à la menace prééminente que représente la prolifération des armes de destruction massive, en mettant en place un programme conjoint de travail comprenant plusieurs initiatives (dont je mentionnerai certaines aujourd'hui), visant à renforcer la coopération et la coordination dans ce domaine important. Dans le cadre de ce programme, les États-Unis et l'Union européenne se sont également engagés à rationaliser et à mieux adapter le mécanisme multilatéral de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement.

L'Initiative en matière de sécurité et de non-prolifération, activité que vous avez évoquée dans votre déclaration liminaire, est un réseau de coopération visant à établir des capacités nationales d'agir rapidement et efficacement, en partenariat, pour faire cesser la prolifération des armes de destruction massive. L'Initiative dispose de l'appui de plus de 60 pays dont les rangs ont été grossis récemment par l'Argentine, l'Iraq et la Géorgie. Nous disons souvent que l'Initiative est une activité, pas une organisation. Nous pensons que cette caractéristique est une raison fondamentale du succès de l'Initiative jusqu'à aujourd'hui. L'Initiative s'appuie sur une coopération volontaire et les traités et régimes existants de non-prolifération. Ce faisant, l'Initiative reflète la réalité selon laquelle, même si nous continuons à appuyer et à renforcer le dispositif existant de non-prolifération, les auteurs de prolifération et ceux qui facilitent l'acquisition d'engins de mort tournent les lois, les traités et les moyens de contrôles existants contre la prolifération des armes de destruction massive. Rien que dans ces neuf derniers mois, les États-Unis, avec leurs partenaires de l'Initiative, ont coopéré discrètement pour mener avec succès 11 opérations qui ont permis de faire échouer le transbordement de matériel et d'équipement destinés à des programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques préoccupants. Nos succès ne sont pas tous montrables car les détails mettent souvent en jeu des questions de renseignement sensibles. Nous pouvons, toutefois, dire que l'Initiative a fait comprendre aux auteurs de prolifération que la communauté internationale ne tolérera pas leurs activités et les exclura des rangs de ceux qui pratiquent un commerce légitime.

Il y a à peine plus d'un an, le Président Bush a dit: «il existe parmi les nations un consensus selon lequel la prolifération ne saurait être tolérée. Pourtant, ce consensus est bien peu de chose s'il n'est pas suivi d'effets». Des menaces sérieuses de prolifération persistent et il reste beaucoup à faire, mais je pense que ces efforts multilatéraux et d'autres encore démontrent que ce consensus commence à être suivi d'effets.

La Conférence du désarmement a la possibilité de prendre part à l'action, mais il ne semble pas, à ce stade, qu'elle ait décidé d'être à la hauteur de ses possibilités. Les efforts unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux de limitation des armements et de désarmement ont pris largement la Conférence de vitesse ces dernières années. Si nous voulons redevenir un organe utile, nous devons dépasser les questions liées à la guerre froide et sortir de la routine. Parmi les questions dont la Conférence est saisie figurent deux propositions distinctes qui pourraient débloquer la situation et remettre la Conférence au travail. L'une est une interdiction nationale de la vente et de l'exportation de toutes les mines terrestres persistantes, dispositifs qui sont la cause de 12 000 à 16 000 morts chaque année et qui, vu leur longévité, restent dangereux pour les civils pendant des décennies, alors qu'ils ne répondent plus à aucun besoin militaire légitime. L'autre est l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou de dispositifs explosifs nucléaires. Cette dernière semble bénéficier, depuis fort longtemps,

(M. Cynkin, États-Unis d'Amérique)

d'un large appui parmi les gouvernements des États membres de la Conférence, et, malgré certaines hésitations initiales, il semble possible de nous entendre sur un mandat non limitatif, exempt de conditions préalables. Et pourtant, la Conférence est dans l'impasse depuis neuf ans.

Une des raisons souvent invoquées en séance plénière pour expliquer cette impasse est que des négociations séparées qui porteraient sur un traité sur les matières fissiles ou sur les mines terrestres persistantes ne viseraient pas les priorités de chaque membre. Une de ces priorités n'a pas obtenu le consensus sur la scène multilatérale depuis la fin des années 60. D'autres priorités qui ont été proposées par la communauté internationale en vue d'une action à mener ont eu le même insuccès pendant une période tout aussi longue. L'histoire de la Conférence, que ce soit pendant ou après la guerre froide, incite fortement à penser que ces autres propositions n'ont pas représenté et ne représentent pas actuellement des solutions communes à des menaces communes. Délibérément ou non, l'insistance à faire de ces questions une condition pour se mettre au travail a effectivement empêché tout progrès concernant des négociations utiles au regard de la situation actuelle relative à la sécurité mondiale.

Monsieur le Président, notre délégation apprécie votre franchise et convient avec vous que l'impasse actuelle traduit le manque de volonté politique, dans un certain nombre de capitales, de négocier un traité. Nous continuons de penser que les deux propositions formulées par les États-Unis – une interdiction des mines terrestres persistantes et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles – constituent des objectifs importants et réalisables. Les États-Unis et de nombreux autres États continuent d'appuyer ces initiatives à la Conférence, mais nous continuerons également de participer à des efforts concertés ailleurs pour faire progresser des objectifs communs, appliquer nos engagements en vertu de traités et renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration. Je donne la parole au représentant de la Malaisie, M. Wan Yusri.

M. WAN AZNAINIZAM YUSRI (Malaisie) (traduit de l'anglais): La Malaisie a abordé la question du désarmement nucléaire lors de la dernière séance plénière de la Conférence, le 23 juin 2005. Nous aimerions réitérer aujourd'hui notre position sur la «création d'un comité spécial sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles».

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une menace d'auto-extinction due à l'existence des armes nucléaires. L'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue pour l'avenir de la race humaine une menace bien plus qu'une protection. Les arsenaux d'armes nucléaires existants sont plus que suffisants pour anéantir complètement la population du monde. L'existence prolongée de stocks nucléaires et la mise au point en cours de nouveaux types d'armes nucléaires doivent être abordées d'urgence car elles menacent la paix et la stabilité internationales, et accroissent la possibilité d'une nouvelle prolifération des armements nucléaires.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, pour laquelle des négociations devraient être menées énergiquement, la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, ont la responsabilité particulière de prendre des mesures visant à donner un coup d'arrêt à la prolifération verticale de leurs arsenaux nucléaires. Les États dotés

(M. Wan Aznainizam Yusri, Malaisie)

d'armes nucléaires devraient cesser immédiatement toute recherche sur le perfectionnement et l'élaboration de nouveaux types d'armes nucléaires.

Outre la négociation de mesures de désarmement nucléaire, la Malaisie croit fermement que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constitue l'une des prochaines étapes essentielles de l'action visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et une guerre nucléaire. Tout en soutenant l'appel à un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et efficacement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, la Malaisie est fermement convaincue que les négociations sur un tel traité devraient prendre en considération les stocks existants et la vérification.

À cet égard, nous exhortons la Conférence du désarmement à créer dès que possible un comité spécial sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ainsi que les trois autres comités spéciaux proposés par les Cinq ambassadeurs pour s'occuper du désarmement nucléaire, de la course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives. Avant de conclure, permettez-moi d'affirmer de nouveau que la Malaisie a la ferme conviction que la seule garantie absolue contre une guerre nucléaire serait un désarmement nucléaire complet sous un contrôle international strict et efficace.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration. Ainsi s'achève la liste des orateurs inscrits pour la séance de ce matin. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole? Je donne la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): L'éminent Ambassadeur du Royaume-Uni a fait spécifiquement référence à notre déclaration de ce matin, suggérant que le fait de poser certaines questions relatives à un traité sur les matières fissiles retarderait l'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. J'espère que je l'ai bien compris car n'ai pas le texte de ses remarques.

Si l'on utilise le même mode de raisonnement que le Royaume-Uni, cette conclusion et ce postulat seraient peu plausibles si la discussion d'une question quelle qu'elle soit n'était pas proscrite au cours des négociations du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Si des négociations commencent et lorsqu'elles commenceront, nous ne pourrions sûrement pas interdire de poser des questions pertinentes au préalable. Si le fait d'abandonner la vérification n'a pas causé de retard, une référence aux stocks existants et à la vérification ne nuira pas à un processus qui n'a même pas encore commencé.

J'assure l'éminent Ambassadeur du Royaume-Uni que ses appréhensions à ce sujet sont déplacées. J'espère n'avoir violé à mon insu aucune règle du silence. Cependant, je suis flatté que l'éminent Ambassadeur du Royaume-Uni ait fait le choix de commenter notre déclaration ce matin. Par conséquent, nous partageons cet honneur avec l'Afrique du Sud.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Freeman.

M. FREEMAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): En fait cet honneur a été fait aussi bien à la Chine qu'à l'Afrique du Sud.

Plus sérieusement, pour répondre à ce que l'Ambassadeur du Pakistan vient de dire, je pense que le point sur lequel je suis intervenu – et je pense que c'est un point réellement important – c'est que nous pouvons passer beaucoup de temps – et mon intention n'était pas de suggérer que cela était de quelque manière que ce soit particulier au Pakistan, mais comme le Pakistan s'était exprimé très longuement, je suis intervenu en partie sur ce point – à savoir que nous pouvons passer beaucoup de temps à examiner et à définir les problèmes. Nous consacrons un temps énorme à discuter des problèmes et à les définir. Nous devrions tenter de trouver des solutions. Tant que l'on a à l'esprit la perspective d'une discussion sans conditions préalables, c'est la capacité d'aborder toutes les différentes questions, qu'on les appelle questions, problèmes ou tout ce qu'on voudra, qui nous permettra de trouver des solutions. Mais nous ne trouverons pas de solutions si nous continuons à passer du temps à définir le problème. C'est tout ce que je voulais dire et cela ne concernait pas particulièrement le Pakistan. Je le remercie d'avoir tenté d'éclaircir ce point.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière aura lieu jeudi 30 juin à 10 heures, dans cette salle de conférence.

*La séance est levée à 12 h 10.*

-----